



PROCÈS-VERBAL du conseil municipal du 23 novembre 2023

**Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est tenu à 20h00
sous la présidence de Michel BECKERT, Maire**

Date de convocation : 10 novembre 2023

Étaient présents : Michel BECKERT, Roland DEBERLE, Christine PEYROUX, Pierre-Jean GALLET,
Annie CAMPREDON, Aloïs BUMB, Laurette DEBERLE

Absent : Benoît BRIAND (pouvoir à Aloïs BUMB)

Secrétaire de séance : Annie Campredon

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du 19/10/2023
- Décisions modificatives sur le budget principal et budget assainissement
- Validation du plan d'aménagement et de circulation
- Demande de subvention DETR 2024 pour l'aménagement rue des tilleuls
- Rachat d'une concession au cimetière
- Subvention aux tisseurs de mots pour le festival
- Questions diverses :
 - remplacement chaudière ancienne école

1- Approbation du procès-verbal de la séance du 19/10/2023

Le passage du procès-verbal concernant l'impasse des vigneron est sujet à discussion. Christine PEYROUX confirme que cette impasse dessert 2 propriétés. Elle demande la réfection de cette impasse au même titre que les autres voies publiques puisqu'elle apparaissait bien sur le projet présenté à la population durant l'été 2023.

Procès-verbal approuvé à l'unanimité

2- Décisions modificatives sur le budget principal et budget assainissement

Augmentation de crédits :

- chapitre 012 : + 6 700 €
- chapitre 23 : + 7 600 €

Diminution de crédits :

- chapitre 011 : - 6 700 €
- chapitre 20 : - 6 700 €

Délibération votée à l'unanimité

3- Validation du plan d'aménagement et de circulation

Présentation de l'aménagement de la Place de Lachaud. Des réserves sur les revêtements envisagés et la dimension / disposition des places de stationnement seront transmises à Osmose paysage.

Délibération votée à la majorité (2 abstentions : Roland DEBERLE, Christine PEYROUX)

Le projet de sens de circulation dans le bourg est discuté d'après les plans présentés.

Délibération votée à l'unanimité

4- Demande de subvention DETR 2024 pour l'aménagement rue des tilleuls

M. le Maire demande l'autorisation de déposer un dossier d'aide au financement des travaux auprès de l'Etat.

Délibération votée à l'unanimité

5- Rachat d'une concession au cimetière

Mme Landoz souhaite rétrocéder à la commune la concession qu'elle avait achetée en 2020. Le conseil municipal accepte cette rétrocession dont le montant, calculé au prorata temporis, est fixé à 162 €

Délibération votée à l'unanimité

6- Subvention aux tisseurs de mots pour le festivalet

L'association des tisseurs de mots organisera son festivalet à Chilhac au mois de juin 2024. Ils organisent régulièrement des stages à Chilhac qui rapportent environ 6 000 € au village vacances. Comme en 2022, le conseil municipal s'engage à voter une subvention de 500 € en 2024 et à leur mettre à disposition des salles. Des spectacles ouverts à tous et gratuits y seront proposés.

Décision votée à l'unanimité

7- Questions diverses

Remplacement de la chaudière de l'appartement du 1^{er} étage de l'ancienne école

L'entreprise Garrel a tenté une réparation qui n'a pas duré. Il faut remplacer cette chaudière électrique, le coût sera d'environ 3 500 €. Cette intervention étant urgente, M. le Maire demande l'autorisation de signer ce devis.

Délibération votée à l'unanimité

Signature secrétaire de séance



Signature Maire

